



Maat Pharma

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Maat Pharma

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Maat Pharma,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Maat Pharma relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- ▶ la note « 1.2.1 Principes généraux » qui expose les éléments et les aléas inhérents associés sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation ;
- ▶ la note « 1.2.2 Changements comptables » qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Traitement comptable des accords de licence, distribution et de commercialisation avec Clinigen

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1.2.3.1 « Partenariat exclusif de commercialisation en Europe avec Clinigen pour Xervyteg® (MaaT013) » de l'annexe des comptes annuels, votre société a conclu le 30 juin 2025 des accords pour la licence, la distribution et la commercialisation avec Clinigen pour une durée de quatorze ans. Ces accords constituent un partenariat exclusif pour la commercialisation du produit MaaT013 (Xervyteg®) dans le traitement de la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (aGvH) en Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein et Royaume-Uni, sous réserve de l'obtention des autorisations de mise sur le marché.</p> <p>Dans le cadre de la signature des accords, votre société a reçu un versement initial non remboursable de M€ 10,5 en juillet 2025 et est éligible à recevoir d'autres paiements selon la réalisation d'étapes réglementaires et commerciales (pouvant atteindre M€ 18) ainsi que des revenus liés à l'approvisionnement et des redevances basées sur les ventes nettes.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus mis en place par votre société pour identifier si elle a un engagement pour des livraisons futures en vertu des accords, et pour déterminer le chiffre d'affaires correspondant.</p> <p>Dans ce contexte, après avoir pris connaissance des accords, nous avons notamment apprécié :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la conformité de l'analyse comptable avec les règles et principes comptables en vigueur et la cohérence avec les pratiques courantes du secteur pour des contrats similaires ; ▶ la comptabilisation du paiement initial en produits constatés d'avance ainsi que le mode et la durée d'étalement de la reconnaissance du chiffre d'affaires ; ▶ la comptabilisation des coûts encourus en immobilisations incorporelles ainsi que le mode et la durée d'étalement de l'amortissement.

Pour déterminer le traitement comptable relatif à la comptabilisation du chiffre d'affaires, votre société a réalisé une analyse pour apprécier si elle a un engagement pour des livraisons futures concernant les paiements initiaux et si le fait générateur des paiements d'étapes est avéré.

Au titre des accords avec Clinigen, votre société a comptabilisé un produit constaté d'avance de M€ 10,5 en lien avec ce paiement initial.

Par ailleurs, pour réaliser cette opération, votre société a fait appel à une banque d'affaires agissant en tant que conseiller financier. En contrepartie, votre société s'est engagée à lui verser une rémunération pendant les quatre premières années du contrat avec Clinigen, ne pouvant être inférieure à M€ 2 au total. Cette rémunération a été versée sur l'exercice et analysée par votre société comme des coûts spécifiques liés à l'obtention du contrat Clinigen.

Au 31 décembre 2025, votre société a choisi de comptabiliser M€ 2 en immobilisations incorporelles, correspondant au coût d'acquisition de ce contrat, et de les amortir linéairement sur quatorze ans.

Compte tenu des montants significatifs en jeu et des jugements exercés par la direction, nous avons considéré le traitement comptable de ces accords avec Clinigen comme étant un point clé de l'audit.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 1.2.3.1 de l'annexe des comptes annuels.

■ Evaluation des factures non parvenues relatives aux dépenses engagées pour la réalisation des essais cliniques

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre du développement de ses médicaments et traitements, votre société réalise des essais cliniques en collaboration avec des prestataires, centres hospitaliers et organismes de recherche. Les frais de recherche et développement sont systématiquement comptabilisés en charges. La note 2.2.4.3 « Charges à payer » de l'annexe des comptes annuels expose la méthode d'estimation des dépenses engagées à ce titre selon l'avancement des essais cliniques.	Nos travaux ont consisté notamment à examiner l'évaluation et les éléments sous-tendant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des factures non parvenues. Dans ce cadre, nous avons en particulier : <ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice ;▶ testé, par sondages, le correct rattachement à l'exercice des factures des prestataires, hôpitaux et organismes de recherche reçues avant et après la clôture ;

A la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque essai clinique, est déterminée par la direction sur la base des contrats signés avec les prestataires, hôpitaux et organismes de recherche, en tenant compte de la durée des études, du nombre de patients et du coût estimé par patient. En fonction de l'avancement, une facture non parvenue est enregistrée à la clôture de l'exercice.

Le risque porte à la fois sur l'identification exhaustive des coûts relatifs aux travaux en cours, sur les essais cliniques à la clôture et sur la correcte estimation des provisions à la fin de l'exercice. Une erreur dans ces éléments conduirait à une mauvaise évaluation du poste « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Nous avons considéré l'évaluation des factures non parvenues relatives aux essais cliniques comme étant un point clé de l'audit, compte tenu de la complexité à déterminer l'avancement des travaux et l'évaluation du coût de ces derniers à la clôture. Les estimations ainsi réalisées font appel au jugement de la direction.

- ▶ testé, par sondages, l'exercice de rattachement des factures relatives à un échantillon de décaissements effectués post-clôture ;
- ▶ analysé les éléments établis par la direction pour documenter le coût par patient, la durée des études et l'estimation de l'avancement sur les principaux essais cliniques en cours de réalisation ;
- ▶ examiné les contrats significatifs conclus avec les prestataires et organismes de recherche ;
- ▶ testé, par sondages, l'apurement des factures non parvenues avec les facturations émises par les sous-traitants et organismes de recherche postérieurement à la clôture afin d'apprécier la cohérence de l'estimation de la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ **Désignation du commissaire aux comptes**

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Maat Pharma par votre assemblée générale du 4 juin 2021.

Au 31 décembre 2025, nous étions dans la cinquième année de notre mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

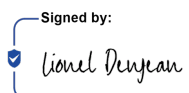
Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 27 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Lionel Denjean

Comptes annuels

MaaT Pharma SA

31/12/2025



Sommaire

Comptes annuels

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

Annexe

Annexe comptable 2025

Comptes annuels 2024

MaaT Pharma SA

Comptes annuels



Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024	
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)		7 991	7 991			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	596 735	507 351	89 384	213 260
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	2 005 201	72 160	1 933 041	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	729 760		729 760	530 255
		TOTAL	3 331 697	579 512	2 752 185	743 515
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	2 308	2 203	105	336
		Inst. techniques, mat. et out. industriels	982 522	622 155	360 366	411 730
		Autres immobilisations corporelles	430 020	285 751	144 268	164 219
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	743 500		743 500	557 773
		TOTAL	2 158 350	910 110	1 248 240	1 134 059
	Immobilisations financières (2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés		109 360		109 360	211 052	
Prêts						
	TOTAL	470 226		470 226	352 599	
	TOTAL	579 587		579 587	563 651	
Total de l'actif immobilisé (III)		6 069 636	1 489 622	4 580 013	2 441 226	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				99
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits (intermédiaires et finis)	84 023		84 023	63 709
		Marchandises				
		TOTAL	84 023		84 023	63 808
	Créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes	28 377		28 377	17 431
		Créances clients et comptes rattachés	1 446 628	80 000	1 366 628	1 316 130
		Autres créances	5 579 994		5 579 994	4 965 173
		Charges constatées d'avance	2 562 424		2 562 424	2 875 816
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	9 589 047	80 000	9 509 047	9 157 120
	Divers	VMP				
		Autres titres				200 000
		Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	24 885 638		24 885 638	20 155 687	
	TOTAL	24 885 638		24 885 638	20 355 687	
Total de l'actif circulant (IV)		34 587 086	80 000	34 507 086	29 594 048	
Frais d'émission des emprunts (V)		562 707		562 707	8 062	
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		41 227 421	1 577 614	39 649 807	32 043 337	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients			

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 884 747)	1 884 747	1 397 793	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	28 813 935	35 475 642	
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves :			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-28 675 888	-27 035 995		
Situation nette avant répartition	2 022 794	9 837 440		
Subventions d'investissement	63 379	103 033		
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres (I)		2 086 173	9 940 473	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées	6 240 470	6 274 785	
	Total des autres fonds propres (I bis)		6 240 470	6 274 785
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	223 633	125 480	
	Total des provisions (II)		223 633	125 480
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 712 965	4 669 660	
	Emprunts et dettes financières diverses (1)	29 250		
	Instruments financiers à terme			
	Total des emprunts et dettes assimilées		6 742 215	4 669 660
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 898 310	8 659 828	
	Dettes fiscales et sociales	1 965 789	2 097 108	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		276 000		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	10 493 214			
Total des dettes (III)		31 099 530	15 702 597	
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		39 649 807	32 043 337	
Renvois	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier		38 844	
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	(1) Dont emprunts participatifs			
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	14 918 952	12 552 597		

Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	4 344 908	67 265	4 412 173	3 215 766
	- Services	111 785		111 785	
	Chiffre d'affaires net	4 456 693	67 265	4 523 958	3 215 766
	Production stockée			20 313	-126 365
	Production immobilisée			58 216	48 784
	Subventions			360 507	100 253
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				36 023
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			720	
Autres produits			9	12	
Total des produits d'exploitation				4 963 726	3 274 474
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			-46 763	-89 856
	Variation de stocks			99	197
	Autres achats et charges externes (3)			28 260 021	25 768 114
	Impôts, taxes et versements assimilés			96 880	107 876
	Salaires			5 662 362	5 488 662
	Cotisations sociales			2 189 711	2 080 655
	Dotations · sur immobilisations amortissements			407 208	394 537
	amt. & depr. · dépréciations sur actif circulant			80 000	
	· provisions			98 153	85 681
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			6 276		
Autres charges			261 110	273 428	
Total des charges d'exploitation				37 015 061	34 109 297
Résultat d'exploitation (I)				-32 051 335	-30 834 822
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(II)
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(III)
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			224 901	
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			29 452	401 280
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change			14 709	6 008
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
Total des produits financiers				269 062	407 289
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			23 708	
	Intérêts et charges assimilées (5)			645 817	167 972
	Différences négatives de change			18 243	15 990
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières				687 769	183 962
Résultat financier (IV)				-418 706	223 326
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± I ± II - III ± IV) (V)				-32 470 041	-30 611 495

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (1)	Total		87 362
Charges exceptionnelles (2)	Total		29 232
Résultat exceptionnel	(VI)		58 129
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôt sur les bénéfices	(VIII)	-3 794 153	-3 517 371
Total des produits		5 232 788	3 769 126
Total des charges		33 908 677	30 805 121
BÉNÉFICE OU PERTE (± V ± VI - VII - VIII)		-28 675 888	-27 035 995
(1) Dont	Produits afférents à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	Charges afférentes à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	40 398	61 457
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SA MaaT Pharma

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1 Faits Caractéristiques de l'exercice

- 1.1 Evénements principaux
 - 1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice
 - 1.1.2 Evènements postérieurs à la clôture
- 1.2 Principes et méthodes comptables
 - 1.2.1 Principes généraux
 - 1.2.2 Changements comptables
 - 1.2.3 Précision sur le traitement comptable de contrats spécifiques.
 - 1.2.3.1 Partenariat exclusif de commercialisation en Europe avec Clinigen pour Xervyteg® (MaaT013)
 - 1.2.3.2 Obtention d'un financement de 37,5 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)
 - 1.2.4 Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés.14

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

- 2.1 Informations relatives à l'actif
 - 2.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations
 - 2.1.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations
 - 2.1.3 Précisions sur les disponibilités
 - 2.1.4 Précisions sur les stocks et en-cours
 - 2.1.5 Dépréciations de l'actif circulant
 - 2.1.6 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice
 - 2.1.7 Précisions sur certains postes d'actif
- 2.2 Informations relatives au passif
 - 2.2.1 Capitaux propres
 - 2.2.2 Actions propres
 - 2.2.3 Provisions et passifs éventuels
 - 2.2.4 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice
 - 2.2.5 Précisions sur certains postes de passif
- 2.3 Informations relatives au compte de résultat
 - 2.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires
 - 2.3.2 Précisions relatives à certains éléments

2.3.3 Honoraires des commissaires aux comptes

3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Crédits d'impôts

4 Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché

4.1 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

5 Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance⁴³

5.1 Rémunérations

6 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Engagements hors bilan donnés et reçus

6.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

6.3 Engagements en matière de conventions de recherche

7 Informations relatives à l'effectif

7.1 Informations relatives à l'effectif

7.2 Informations relatives à l'effectif par catégorie

8 Autres informations

8.1 Informations données par les sociétés émettrices de bons de souscription

8.2 Informations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés

1 Faits Caractéristiques de l'exercice

1.1 Événements principaux

1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

Refinancement

Le 31 mars 2025, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration, a constaté une augmentation de capital, en date du 26 mars 2025, pour un montant de 213 K€ par émission de 2 131 148 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. Le prix d'émission a été fixé à 6,10 euros par action, soit une levée de fonds de 13 000 K€. Le montant est de 12 156 K€ après frais d'émission.

Le 19 novembre 2025, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration, a constaté une augmentation de capital pour un montant de 262 K€ par émission de 2 615 550 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. Le prix d'émission a été fixé à 3,48 euros par action, soit une levée de fonds de 9 102 K€. Le montant est de 8 585 K€ après frais d'émission.

Partenariat exclusif de commercialisation en Europe avec Clinigen pour Xervyteg® (MaaT013) dans le traitement de la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (aGvH)

Le 30 juin 2025, la Société a conclu des accords de licence, distribution et de commercialisation de Xervyteg® (MaaT013) avec Clinigen, un groupe international de services pharmaceutiques spécialisé et un acteur majeur en Europe dans la distribution hospitalière et l'accès au marché. Une annonce par voie de communiqué de presse a été réalisée le 2 juillet 2025. Ce partenariat permettra de faciliter l'accès des patients à ce médicament en Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein et Royaume-Uni. Grâce à cet accord, la Société démontre sa capacité à fournir des produits aux entreprises pharmaceutiques, y compris celles spécialisées dans les maladies rares, tout en assurant le développement de la commercialisation.

Aux termes de l'accord, la Société concède à Clinigen les droits exclusifs de commercialisation de Xervyteg® (MaaT013) pour le traitement des patients atteints d'aGvH, sous réserve de l'approbation par l'EMA. La Société a reçu un versement initial de 10,5 millions d'euros et pourra percevoir des paiements supplémentaires pouvant atteindre 18 millions d'euros selon la réalisation d'étapes réglementaires et commerciales prédéfinies. La Société pourra également percevoir des redevances sur les ventes nettes à un taux situé au milieu de la tranche des 30 % et également bénéficier d'un flux de trésorerie régulier conformément à l'accord d'approvisionnement.

La communauté des hématologues a manifesté son intérêt pour Xervyteg® (MaaT013) et cette classe de médicaments destinés au traitement des patients atteints d'aGvH, comme en témoigne l'augmentation de 75 % des demandes au titre du Programme d'Accès Compassionnel entre 2023 et 2024, actif en Europe depuis 2019. Dans le cadre de l'accord signé, Clinigen reprendra la gestion de ce programme afin de répondre à la demande croissante des médecins permettant ainsi à la Société d'optimiser l'allocation de ses ressources internes. Cette transition permettra à la Société de se recentrer sur ses priorités : le

développement clinique, l'atteinte des jalons réglementaires et l'accélération de son développement industriel.

Le traitement comptable de cet accord est présenté au paragraphe « 1.2.3 – Précision sur le traitement de certains contrats spécifiques ».

Modification de plan d'attribution d'actions gratuites et de stocks options

A la suite du départ d'un salarié et du transfert de 6 salariés chez Skyepharma au cours du premier trimestre 2025, il était prévu que les actions gratuites et les stocks options dont ils bénéficiaient deviennent caduques. Le Conseil d'Administration du 25 février 2025 a décidé de l'attribution de nouvelles actions gratuites à ces bénéficiaires.

Opérations sur le capital

Au cours de l'exercice 2025, des augmentations de capital liées à l'acquisition d'actions gratuites et à l'exercice de SO et BSA, pour un montant global de 12 K€ par émission de 122 843 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, ont été constatées par le Conseil d'administration.

Attribution de bons de souscriptions d'actions

Le 03 juillet 2025, le Conseil d'Administration a alloué 17 000 bons de souscription d'actions, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025.

Le 11 décembre 2025, le Conseil d'Administration a alloué 56 055 bons de souscription d'actions, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025. Ils deviennent exerçables dès leur souscription.

Attribution d'actions gratuites

Le 3 juillet 2025, le Conseil d'Administration a alloué 5547 actions gratuites de performance (dont un montant cible de 4266 actions et une attribution optionnelle maximale de surperformance de 1281 actions), en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025. Les conditions de performance sont liées à l'atteinte d'objectifs de développement de la Société. Le 3 juillet 2025, le Conseil d'Administration a alloué 10956 actions gratuites (avec condition de présence), en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025.

Le 16 septembre 2025, le Conseil d'Administration a alloué :

- 17 778 actions gratuites, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025. Elles seront acquises pour 2/3 en décembre 2026 et pour 1/3 en décembre 2027 (condition de présence).
- 19 413 actions gratuites de performance (ou un maximum de 27 733 actions gratuites de performance), en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025. Les conditions de performance sont liées à la réalisation d'une ou plusieurs

étapes de développement de la société. Elles seront acquises en décembre 2027 (condition de présence).

Le 11 décembre 2025, le Conseil d'Administration a alloué 34 530 actions gratuites de performance, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025. Des conditions de performance y sont attachées. Elles seront acquises à la date de première anniversaire (condition de présence).

Le 18 décembre 2025, le Conseil d'Administration a alloué :

- 101 186 actions gratuites, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025, avec condition de présence à 1 an.
- 142 508 actions gratuites de performance (ou un maximum de 185 261 actions gratuites de performance), en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025. Les conditions de performance sont liées à la réalisation d'une ou plusieurs étapes de développement de la société. Elles seront acquises à la date de première anniversaire (condition de présence).

Attribution de stock-options

Le 3 juillet 2025, le Conseil d'Administration a alloué 5689 options de souscription ou d'achat d'actions, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025.

Le 16 septembre 2025, le Conseil d'Administration a alloué 28 445 options de souscription d'actions, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025. Elles seront acquises pour 2/3 en décembre 2026 et pour 1/3 en décembre 2027 (condition de présence).

Obtention d'un financement de 37,5 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le 28 juillet 2025, la Société a annoncé l'obtention d'un financement de 37,5 millions d'euros, structuré en 4 tranches, auprès de la BEI. Ce financement contribuera à soutenir le développement de ses programmes cliniques en phases avancées, notamment en hématologie, pour son candidat-médicament Xervyteg® (MaaT013), récemment annoncé sous accord de partenariat avec Clinigen pour l'Europe et en cours d'évaluation réglementaire par l'Agence européenne des médicaments (EMA) dans le traitement de l'aGvH. Ce financement soutiendra également le développement de MaaT033, deuxième candidat-médicament de la Société, actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de Phase 2b randomisé contrôlé visant à améliorer la survie des patients recevant une greffe de cellules souches allogéniques.

Le traitement comptable de cet accord est présenté au paragraphe « 1.2.3 – Précision sur le traitement de certains contrats spécifiques ».

Le versement de la tranche A est intervenu en octobre 2025 pour un montant de 3,5 M€.

Simultanément, la société a également émis 468 772 BSA au profit de la BEI.

1.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le versement de la tranche B est en cours pour un montant de 6 M€. En parallèle, 834 449 BSA ont été attribués au profit de la BEI. Chaque BSA permet de souscrire à une action ordinaire de la société MaaT Pharma, au prix d'exercice de 6,7611 EUR, avec un prix de souscription de 0,10 € par BSA.

Subventions et avances remboursables

En février 2026, la Société a reçu le solde du programme en avance remboursable MET-ALLO pour 2 353 K€.

1.2 Principes et méthodes comptables

1.2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique et selon le principe de continuité d'exploitation. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2026. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2026.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. La Société estime qu'elle devrait continuer à générer des pertes à moyen terme et que sa situation de trésorerie actuelle ne sera pas suffisante pour couvrir les besoins opérationnels des 12 prochains mois. La Société estime que la trésorerie et les équivalents de trésorerie actuels, en tenant compte notamment de l'encaissement de l'avance remboursable MET-ALLO pour 2,4 m€ en février 2026, lui permettront de financer ses activités jusqu'à juin 2026, et jusqu'à août 2026 en tenant compte du tirage en cours de la tranche B du contrat BEI pour 6 millions d'euros en mars 2026, tel que précédemment communiqué.

La Société estime que le montant des liquidités supplémentaires nécessaires pour répondre à ses besoins de trésorerie jusqu'à mars 2027 s'élève à environ 22 millions d'euros.

Pour renforcer sa trésorerie, la Société, pourrait bénéficier de financements supplémentaires, sous réserve d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché pour son candidat

médicament Xervyteg® (MaaT013) en vertu des accords signés en 2025 avec son partenaire stratégique Clinigen et avec la Banque Européenne d'investissement :

- le paiement d'étape de 12 millions d'euros versé par Clinigen à l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché de Xervyteg en Europe,
- le tirage de la tranche C du prêt BEI pour 8 millions d'euros, à condition notamment de l'obtention de cette AMM et d'une augmentation de capital supplémentaire d'un minimum de 7,9 millions d'euros.

La Société continue par ailleurs de rechercher des financements supplémentaires, notamment au travers d'augmentations de capital ou des financements non-dilutifs, afin d'assurer le développement de son portefeuille, notamment la poursuite de la réalisation de l'étude de Phase 2b du produit MaaT033, et les études précliniques et cliniques relatives au produit MaaT034. La Société pourrait en outre conclure des partenariats industriels pour MaaT013, MaaT033 et MaaT03X, qui seraient sources de revenus. La Société ne peut toutefois pas garantir qu'elle parviendra à obtenir les financements nécessaires, dont la plupart sont tributaires de l'obtention de l'AMM pour Xervyteg®, dont l'issue finale, le calendrier, les éventuels coûts induits restent incertains à ce stade.

Si elle ne parvenait pas à obtenir ces financements ou si des études complémentaires devaient engagées pour l'obtention de l'AMM, la Société pourrait être conduite à redimensionner certains de ses plans opérationnels.

Ainsi, les états financiers de la Société ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, en prenant pour hypothèse que la Société parviendra à obtenir des financements additionnels.

Frais de développement :

Les frais de développement peuvent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par la société, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Chiffre d'affaires :

Voir 1.2.3 « Précision sur le traitement comptable de certains contrats spécifiques ».

Subventions :

Les subventions compensent des charges encourues par la Société et sont donc comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées. La différence entre les montants reconnus en résultat et les montants perçus par la société est comptabilisée en avance sur subventions ou en produit à recevoir.

1.2.2 Changements comptables

Première application du règlement ANC N° 2022-06 :

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la fin de cette annexe.

Au niveau du compte de résultat :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 36 024 € et concerne les opérations suivantes :
 - Avantages en nature provenant des écritures de paie pour un montant de 35 142 €.
 - Autres transferts de charges d'exploitation pour un montant de 882 €.

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Avantages en nature provenant des écritures de paie sont comptabilisés en 2025 directement en déduction du poste « Salaires ».
- Frais d'émission des emprunts passés directement dans le compte au bilan frais d'émission des emprunts sans transfert de charges pour 562 708 €.
- Les dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts précédemment présentées en charges d'exploitation sur la ligne « dotations aux amortissements sur immobilisations » sont présentées au même endroit dans la colonne N-1.
Ces dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts précédemment

classées en charges d'exploitation sont comptabilisées en 2025 en charges financières sur la ligne « Dotations financières aux dépréciations et aux provisions » pour un montant de 23 708 €.

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 30 138 €. Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classés en produits exceptionnels sont comptabilisés en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Subvention » pour un montant de 31 354 €.
- Les bonis sur rachat d'actions propres précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 49 792 €. Ces bonis sur rachat d'actions propres précédemment classés en produits exceptionnels sont comptabilisés en 2025 en produits financiers sur la ligne « Autres intérêts et produits assimilés » pour un montant de 27 005 €.
- Les malis sur rachat d'actions propres précédemment présentés en charges exceptionnelles sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Charges exceptionnelles » pour un montant de 29 233 €. Ces malis sur rachat d'actions propres précédemment classés en charges exceptionnelles sont comptabilisés en 2025 en charges financières sur la ligne « Intérêts et charges assimilées » pour un montant de 100 254 €.
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
- Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».

Ces reclassements n'ont pas d'impact sur le contenu de ces rubriques.

Au niveau du bilan :

- Les immobilisations corporelles en cours comptabilisées en 2024 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours » pour un montant de 57 774 € sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ». En 2025, les immobilisations corporelles en cours comptabilisées sur cette ligne s'élèvent à 84 290 €.
- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 2 875 817 € au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 2 562 424 € sont présentées dans la rubrique « Créances ».

1.2.3 Précision sur le traitement comptable de contrats spécifiques.

1.2.3.1 Partenariat exclusif de commercialisation en Europe avec Clinigen pour Xervyteg® (MaaT013)

Revenu au titre de l'accès compassionnel du candidat médicament Xervyteg® (MaaT013)

La Société a bénéficié d'ATUn (Autorisation temporaire d'utilisation nominative) jusqu'au 30 juin 2021, et relève depuis le 1er juillet 2021 de l'accès compassionnel pour le candidat médicament Xervyteg® (MaaT013) développé pour le traitement de certaines formes de la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (« aGvH »). Cette autorisation permet à certains patients sélectionnés d'accéder à des médicaments qui n'ont pas encore reçu d'autorisation de mise sur le marché pour traiter des maladies graves ou rares pour lesquelles il n'existe pas de traitement adéquat. Depuis février 2021, la Société facture la fourniture des produits de Xervyteg® (MaaT013) dans le cadre de son accès compassionnel ex ATU. Le chiffre d'affaires est ainsi essentiellement constitué d'une unique obligation de performance : le produit Xervyteg® (MaaT013). Le prestataire, Medipha, chargé de la gestion administrative et commerciale des « accès compassionnels », agit en tant qu'agent. En effet, MaaT Pharma est responsable de la prestation, supporte le risque de stock et la fixation du prix est à sa discrétion. Les prix de transaction sont fixes. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de livraison chez le client.

A compter du 30 juin 2025, Clinigen devient le distributeur exclusif du Xervyteg® (MaaT013) et en assurera la gestion administrative et commerciale dans le cadre des « accès compassionnels », à l'issue du préavis de la société Medipha soit au plus tard le 1er janvier 2026.

Revenu au titre de l'accord de licence et de commercialisation de Xervyteg® avec Clinigen

Le 30 juin 2025, la Société a conclu des accords de licence, distribution et de commercialisation pour Xervyteg® (MaaT013) avec Clinigen, un groupe international de services pharmaceutiques spécialisé et un acteur majeur en Europe dans la distribution hospitalière et l'accès au marché. Ce partenariat permettra de faciliter l'accès des patients à ce médicament en Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein et Royaume-Uni.

Aux termes de ces accords, la Société concède à Clinigen les droits exclusifs de commercialisation de Xervyteg® (MaaT013) pour le traitement des patients atteints d'aGvH, sous réserve de l'approbation par l'EMA. L'accord a été conclu pour une durée de 14 ans et comprend des engagements d'achats minimums annuels. La Société recevra un versement initial de 10 500 K€ d'euros et des paiements supplémentaires pouvant atteindre 18 millions d'euros selon la réalisation d'étapes réglementaires et commerciales prédéfinies. La Société pourra également percevoir des redevances sur les ventes nettes à un taux situé au milieu de la tranche des 30 % et également bénéficier d'un flux de trésorerie régulier conformément à l'accord d'approvisionnement.

Pour déterminer le traitement comptable relatif à la comptabilisation du chiffre d'affaires, la Société a réalisé une analyse pour apprécier si elle a un engagement pour des livraisons futurs concernant les paiements initiaux et si le fait générateur des paiements d'étapes est avéré.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé comme suit :

- Le paiement initial de 10 500 K€ est comptabilisé en produits constatés d'avance au 30 juin 2025. Le chiffre d'affaires correspondant sera étalé sur toute la durée du contrat (14 ans), au même rythme que la livraison des produits (y compris dans le cadre de l'accès compassionnel), c'est-à-dire au prorata des produits livrés sur la période versus la quantité totale de produits à livrer sur toute la durée du contrat, selon les projections de la Direction.
- Les éventuels paiements d'étapes futurs (dus lors de l'obtention de l'AMM et à l'atteinte de certains objectifs commerciaux) seront à comptabiliser en produits constatés d'avance lorsqu'ils sont dus. Le chiffre d'affaires correspondant est à étaler sur durée résiduelle du contrat, à compter de leur date de comptabilisation, selon des modalités similaires au paiement initial de 10 500 K€ (au même rythme que la livraison des produits livrés sous AMM).
- Pour les approvisionnements, le prix de vente unitaire de chaque produit est comptabilisé en chiffre d'affaires à la livraison, i.e. au départ usine conformément à l'incoterm appliqué ;
- Les redevances basées sur le chiffre d'affaires net de Clinigen sont comptabilisées lorsque les ventes sous-jacentes sont réalisées par Clinigen.

Coûts d'obtention de contrat

Dans le cadre de l'accord conclu avec la banque d'affaires ayant agi en tant que conseiller financier exclusif de MaaT Pharma pour la réalisation de cette opération stratégique, la Société s'est engagée à verser à ce dernier une rémunération égale à un pourcentage unitaire des revenus perçus pendant les 4 premières années de son contrat avec Clinigen, la rémunération totale ne pouvant être inférieure à 2 000 K€.

Au 30 juin 2025, la société avait comptabilisé une dette pour la part fixe de la rémunération due à son conseil (soit le minimum de 2 000 K€). Cette dette a été entièrement réglée courant du second semestre 2025. La contrepartie de cette dette a été portée à l'actif dans les immobilisations incorporelles. L'actif ainsi constitué est amorti sur la durée totale du contrat Clinigen, au fur et à mesure que la Société remplit ses obligations de prestation (livraison des produits).

Les éventuels paiements à verser au conseil au-delà du minimum de 2 000 K€ constituent des paiements variables. En l'absence de dispositions précises dans les normes concernant la comptabilisation des paiements variables associés à la comptabilisation de tels actifs, la Société a fait le choix de politique comptable de comptabiliser ceux-ci lorsqu'ils deviennent dus. Leur contrepartie sera ainsi comptabilisée à l'actif en tant que coûts de contrats, amortis selon les mêmes modalités.

Le coût d'obtention du contrat a été comptabilisé en immobilisation incorporelle, la dépense répondant aux critères d'un coût d'acquisition de contrat, dès lors qu'elle a été engagée spécifiquement pour obtenir le contrat Clinigen, qu'elle n'aurait pas été supportée en l'absence de celui-ci et que les avantages économiques futurs sont probables. L'actif est amorti selon un mode linéaire sur la durée ferme du contrat Clinigen, soit 14 ans, conformément au principe d'amortissement fondé sur le rythme de consommation des avantages économiques.

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'élève à 4 524 K€ incluant principalement les indemnités perçues dans le cadre des accès compassionnel délivrés par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM).

En conséquence, au bilan, sont présentés un passif correspondant au solde du produit constaté d'avance lié à l'upfront pour 10 493 215 € ainsi qu'un actif incorporel représentant les coûts d'acquisition du contrat pour un montant de 2 005 202 €. Au compte de résultat sur l'exercice 2025, les produits liés à l'amortissement du paiement initial de 10 500 000 € sont reconnus à hauteur de 6 785 € tandis que les charges relatives à l'actif incorporel donnent lieu à dotation aux amortissements à hauteur de 72 161 €.

1.2.3.2 Obtention d'un financement de 37,5 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le 28 juillet 2025, MaaT Pharma a annoncé avoir obtenu un financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 37 500 000 €, structuré en 4 tranches, respectivement de 3 500 000 € pour la Tranche A, 6 000 000 € pour la Tranche B, 8 000 000 € pour la Tranche C, et 20 000 000 € pour la Tranche D, chaque tranche étant assortie de bons de souscription d'actions (BSA). Le décaissement des Tranches 2 à 4 est soumis à des conditions opérationnelles et financières. Toutes les tranches sont remboursables après une période de grâce de 4 ans à compter de la date de tirage, avec un remboursement sur une période de 2 ans (pour les Tranches A, B et C, soit une maturité de 6 ans) à 4 ans (pour la Tranche D, soit une maturité de 8 ans). Chaque tranche porte un intérêt de 7 %, étant précisé qu'une partie des intérêts est différée et payée à l'échéance, et que pour les Tranches C et D, une partie des intérêts sera payée trimestriellement.

La Société émet des BSA au bénéfice de la BEI au moment (et sous réserve) du décaissement de chaque tranche, en un nombre dépendant, pour chaque tranche concernée, du montant de la tranche et du prix moyen par action payé par les investisseurs dans le cadre d'un apport en fonds propres réalisé avant le décaissement de ladite tranche (sauf pour la Tranche A, où le prix moyen par action sera celui des derniers jours de bourse précédant la signature de l'accord de financement). Chaque BSA donne le droit de souscrire une action à un prix égal à 99 % du prix moyen sur une période de 5 jours de bourse précédant l'émission de chaque BSA. Les BSA émis peuvent être exercés à tout moment après l'échéance de la Tranche A. Ils ont une durée de vie de 20 ans.

La BEI et la Société ont également convenu (i) d'une option de vente au bénéfice de la BEI, en vertu de laquelle la Société s'engage à acquérir tout ou partie des BSA en cas de survenance de certains événements et (ii) d'une option d'achat au bénéfice de la Société, en vertu de laquelle la BEI s'engage à vendre la totalité de ses BSA en cas d'offre publique d'achat sur les titres émis par la Société. Ces éléments relatifs aux BSA sont inclus dans la section 6 relative aux engagements hors bilan.

Chaque tranche est comptabilisée en emprunt pour sa valeur nominale lors de son encaissement, les intérêts fixes et différés étant reconnus en charges financières selon leur exigibilité. Les frais d'arrangement, qui rémunèrent exclusivement la mise en place de chaque tranche et constituent des frais d'émission d'emprunt, sont inscrits au compte de « charges à répartir » puis amortis sur la durée de la tranche concernée.

Par ailleurs, l'émission des BSA de la tranche A (émise en octobre 2025) au bénéfice de la BEI a été enregistrée en capitaux propres, le prix de souscription étant réglé par compensation avec la dette de frais d'arrangement ; aucune trésorerie n'est reçue à ce titre.

En conséquence, le bilan présente un passif financier correspondant aux tranches encaissées pour un montant de 3 500 000 €, un poste de régularisation relatif aux frais d'émission pour 578 353 € brut amorti à hauteur 17 958 € et un compte de capitaux propres lié aux BSA émis pour 46 877 €. Au compte de résultat sur l'exercice 2025, les intérêts fixes et différés ainsi que les dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés en charges financières selon leur rythme de consommation économique, à hauteur de 44 606 € pour les intérêts et 17 958 € pour les frais d'émission d'emprunt.

1.2.4 Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés.

Non applicable.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Informations relatives à l'actif

2.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais de constitution correspondent aux dépenses engagées à l'occasion de la création de la société : il s'agit de conseils juridiques et de droits d'enregistrement.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles de l'exercice correspondent aux couts d'acquisition du contrat CLINIGEN pour un montant de 2 005 202 €. La société a choisi d'immobiliser ces couts et de les amortir sur la durée du contrat, soit 14 ans.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice correspondent à du matériel de laboratoire pour 100 130 €, et du matériel de bureau et informatique pour 41 081 €. Les mises en rebus de l'exercice correspondent à du matériel de laboratoire pour 196 236 € et de l'outillage industriel pour 158 540 €.

Au 31 décembre 2025, les immobilisations en cours concernent principalement des frais de développement de logiciels bio-informatiques.

Les dépôts et cautionnement correspondent principalement aux éléments suivants :

- BPI FRANCE, dépôt de garantie pour 50 000 €;
- SKYEPHARMA, dépôt de garantie pour 250 666 €;
- INTERIMOB, dépôt de garantie pour 31 390 €.

Un compte de liquidité a été souscrit au cours du premier semestre 2022. Lors de la souscription de ce contrat de liquidité d'une durée de 12 mois (avec tacite reconduction) avec la société Kepler Cheuvreux (« l'Animateur »), la Société a fait un versement de 200 000 €. Cette

somme est destinée à financer les achats et ventes d'actions propres fait par l'Animateur aux conditions de marché. Deux versements complémentaires, de 50 000 € chacun, sont intervenus au cours des mois d'octobre 2023 et juin 2024.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Logiciels : 3 ans en linéaire ;
- Frais de constitution : 5 ans en linéaire ;
- Cout d'acquisition du contrat CLINIGEN : sur la durée du contrat, 14 ans en linéaire ;
- Construction sur sol d'autrui : 10 ans en linéaire ;
- Ouvrages d'infrastructures : 10 ans en linéaire ;
- Matériels laboratoire : 3 à 7 ans en linéaire ;
- Outillages industriels : 3 à 8 ans en linéaire ;
- Matériels de bureau informatiques : 3 ans en linéaire ;

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 134 981	2 282 065	77 358	3 339 689
Immobilisations corporelles	2 183 862	551 411	576 923	2 158 350
Immobilisations financières	563 651	214 895	198 959	579 587
TOTAL	3 882 496	3 048 372	853 241	6 077 627

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	391 466	196 036	-	587 503
Immobilisations corporelles	1 049 803	211 172	350 864	910 110
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	1 441 269	407 208	350 864	1 497 614

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	80 000	-	80 000
TOTAL	-	80 000	-	80 000

2.1.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	2 005 201	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	276 863	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I		-	-	2 282 065	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-

	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	100 130	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	4 690	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	41 081	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	246 698	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	159 210	-	-
	TOTAL II	-	-	551 811	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	214 895	-	-
	TOTAL III	-	-	214 895	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	-	3 048 772	-	-

2. Tableau des immobilisations – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	77 358	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I		77 358	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	354 775

	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	1 502	-	862,94
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	219 782	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
	TOTAL II	219 782	-	1 502	-	356 277
<i>Immobilisations</i>	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	198 959
	TOTAL III	-	-	-	-	198 959
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	297 140	-	1 502	-	554 598

3. Tableau des amortissements – Nature des dotations

Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	Dotations exceptionnelles
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	123 876	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	72 160	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	TOTAL I	-	196 036	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	231	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	145 864	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	19 120	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	32 662	-	-

	Mobilier	-	13 294	-	-
	Cheptel	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
	TOTAL II	-	211 172	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL III	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	407 208	-	-

4. Tableau des amortissements – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-
TOTAL I		-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-
	Constructions	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	349 146
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	1 190	528

	Mobilier	-	-	-
	Cheptel	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
	TOTAL II	-	1 190	349 674
<i>Immobilisations financières</i>	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
	TOTAL III	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	1 190	349 674

2.1.3 Précisions sur les disponibilités

Nature	Au 31-12-2025
Comptes bancaires	24 885 493
VMP	-
Caisse	146
Intérêts courus à recevoir	-
TOTAL	24 885 639

2.1.4 Précisions sur les stocks et en-cours

Les stocks se constituent de matières premières et de produits finis. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est constatée à la clôture des comptes lorsque la valeur actuelle des stocks est inférieure à la valeur comptable.

Les stocks s'élèvent à 84 023 € et correspondent uniquement à des produits finis.

1. Tableau des stocks et en-cours

Postes ^(a)	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Matières premières et autres approvisionnements	-	99
En-cours de production	-	-
Produits finis	84 023	63 709
Marchandises	-	-
TOTAL	84 023	63 808

2.1.5 Dépréciations de l'actif circulant

Postes	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Créances clients et comptes rattachés	80 000	-
Autres créances	-	-
TOTAL	80 000	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La créance provisionnée concerne la refacturation de travaux réalisés par MaaT Pharma et qui devaient être supportés par le bailleur. Elle ne concerne pas l'activité courante.

2.1.6 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	470 227	-	470 227
Créances de l'actif circulant	7 026 623	7 026 623	-
Charges constatées d'avance	2 562 424	2 562 424	-
TOTAL	10 059 274	9 589 047	470 227

2.1.7 Précisions sur certains postes d'actif

Charges constatées d'avance - Frais d'émission des emprunts – Primes de remboursement des emprunts

Éléments	Montant	Nature
Charges constatées d'avance	2 562 424	Exploitation
Frais d'émission des emprunts	562 708	Financier
Primes de remboursement des emprunts		-

La société a opté pour la comptabilisation des frais d'émission des emprunts en «Frais d'émission d'emprunts à étaler ».

2.2 Informations relatives au passif

2.2.1 Capitaux propres

1. Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	13 977 934	4 869 541	-	18 847 475

Opérations sur le capital

Le 24 mars 2025, le Conseil d'Administration a constaté :

- En date du 24 mars 2025, une augmentation de capital issue du plan d'actions gratuites du 17 mars 2022 pour un montant de 617 € par émission de 6 169 actions ordinaires nouvelles.

Le capital social a ainsi été porté de 1 397 793 euros à 1 398 410 euros, divisé en 13 984 103 actions.

Le 26 mars 2025, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration, a constaté une augmentation de capital, en date du 26 mars 2025, pour un montant de 213 K€ par émission de 2 131 148 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. Le prix d'émission a été fixé à 6,10 euros par action, soit une levée de fonds de 13 000 K€. Le montant est de 12 156 K€ après frais d'émission.

Le capital social a ainsi été porté de 1 398 410 euros à 1 611 525 euros, divisé en 16 115 251 actions.

Le 24 juin 2025, le Conseil d'Administration a constaté :

- En date du 28 mai 2025, une augmentation de capital issue du plan d'actions gratuites du 28 mai 2024 pour un montant de 325 € par émission de 3 250 actions ordinaires nouvelles.
- En date du 29 mars 2025, une augmentation de capital issue du plan d'actions gratuites du 29 juin 2022 pour un montant de 1 747 € par émission de 17 470 actions ordinaires nouvelles.

Le capital social a ainsi été porté de 1 611 525 euros à 1 613 597 euros, divisé en 16 135 971 actions.

Le 19 novembre 2025, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration, a constaté une augmentation de capital pour un montant de 262 K€ par émission de 2 615 550 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. Le prix d'émission a été fixé à 3,48 euros par action, soit une levée de fonds de 9 102 K€. Le montant est de 8 585 K€ après frais d'émission.

Le capital social a ainsi été porté de 1 613 597 euros à 1 875 152 euros, divisé en 18 751 521 actions.

Le 11 décembre 2025, le Conseil d'Administration a constaté :

- En date du 24 mars 2025, une augmentation de capital issue du plan d'actions gratuites du 14 décembre 2022 pour un montant de 267 € par émission de 2 668 actions ordinaires nouvelles.
- En date du 13 décembre 2025, une augmentation de capital issue du plan d'actions gratuites du 13 décembre 2023 pour un montant de 4 393 € par émission de 43 925 actions ordinaires nouvelles.
- En date du 4 décembre 2025, une augmentation de capital issue du plan d'actions gratuites du 4 décembre 2024 pour un montant de 2 596 € par émission de 25 961 actions ordinaires nouvelles.

Le capital social a ainsi été porté de 1 875 152 euros à 1 882 408 euros, divisé en 18 824 075 actions.

Le 3 février 2026, le Conseil d'Administration a constaté, en date de décembre 2025, une augmentation de capital issue de l'exercice de 4 650 BSPCE et 18 750 BSA pour un montant de 2 340 € par émission de 23 400 actions ordinaires nouvelles.

Le capital social a ainsi été porté de 1 882 408 euros à 1 884 748 euros, divisé en 18 847 475 actions.

Apurement comptable des pertes

Au cours de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 juin 2025 a décidé de procéder à un apurement comptable des pertes antérieures de (27 036) K€ en imputant la totalité du report déficitaire sur le poste « Prime d'émission ».

2. Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les divergences constatées entre la variation des capitaux propres au cours de l'exercice et le résultat dudit exercice.

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 397 793	-	-	484 614
Primes d'émission, de fusion, d'apport	35 475 642	-27 035 995	-	57 517
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-27 035 995	27 035 995	-	-
Subventions d'investissement	103 033	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	9 940 473	-	-	486 954

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	1 884 748
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	20 316 771	28 813 935
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-28 675 889	-	-28 675 889
Subventions d'investissement	-	-	-39 653	63 379
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-	-28 534 653	20 277 117	2 086 174

Le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

2.2.2 Actions propres

Nombre et valeur des actions propres ^(a)	Immobilisations financières				
	À l'ouverture de l'exercice	Mouvements intervenus au cours de l'exercice			À la clôture de l'exercice
		Acquisition	Cession	Reclassement	
Nombre d'actions propres	27 676	160 242	161 371	-	26 547
Valeur brute	211 052	861 381	963 072	-	109 360
Dépréciation	-	-	-	-	-
Valeur nette	211 052	861 381	963 072	-	109 360
Nombre et valeur des actions propres ^(a)	Valeurs mobilières de placement				
	À l'ouverture de l'exercice	Mouvements intervenus au cours de l'exercice			À la clôture de l'exercice
		Acquisition	Cession	Reclassement	
Nombre d'actions propres	-	-	-	-	-
Valeur brute	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-	-

2.2.3 Provisions et passifs éventuels

1. Provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
Provisions pour risques	-	-
<i>dont provisions pour litiges</i>	-	-
<i>dont provisions pour garanties données aux clients</i>	-	-
<i>dont provisions pour amendes et pénalités</i>	-	-
<i>dont provisions pour pertes de change</i>	-	-
<i>dont provisions pour pertes sur contrats</i>	-	-
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	-	-
Provisions pour charges	125 480	98 153
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	-	-
<i>dont provisions pour restructurations</i>	-	-
<i>dont provisions pour impôts</i>	-	-
<i>dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires</i>	-	-
<i>dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions</i>	-	-
<i>dont provisions pour remise en état</i>	-	-
<i>Dont autres provisions pour charges</i>	125 480	98 153
TOTAL	125 480	98 153

Rubriques	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
	Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	-	-	-
<i>dont provisions pour litiges</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour garanties données aux clients</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour amendes et pénalités</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour pertes de change</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour pertes sur contrats</i>	-	-	-
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	223 633
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour restructurations</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour impôts</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour remise en état</i>	-	-	-
<i>Dont autres provisions pour charges</i>	-	-	223 633
TOTAL	-	-	223 633

2.2.4 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	6 742 216	862 966	4 100 000	1 779 250
Fournisseurs et comptes rattachés	11 898 310	11 898 310	-	-
Autres dettes	1 946 184	1 946 184	-	-
Produits constatés d'avance	10 493 214	211 492	2 607 534	7 674 188
TOTAL	31 079 924	14 918 952	6 707 534	9 453 438

2.2.5 Précisions sur certains postes de passif

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise de certains éléments.

Éléments	Montant	Nature	Rythme de reprise
Produits constatés d'avance	10 493 215	Exploitation	Au rythme des livraisons réalisées

Le PCA de 10 493 215 € concerne uniquement le milestone payé par Clinigen en juillet et qui sera repris au résultat au rythme des livraisons réalisées par Clinigen.

2.3 Informations relatives au compte de résultat

2.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

1. Ventilation par catégorie d'activité

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Production vendue : Biens	4 412 173	3 215 767
Production vendue : Services	111 785	-
TOTAL	4 523 958	3 215 767
Observations	-	

2. Ventilation par marchés géographiques

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
FRANCE	4 456 693	3 215 767
EXPORT ET INTRACOMMUNAUTAIRE	67 265	-
TOTAL	4 523 958	3 215 767
Observations		-

2.3.2 Précisions relatives à certains éléments

1. Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants	Charges à payer	Montants
RRR à obtenir	35 868	Fournisseurs - FNP	5 429 095
Créances fiscales et sociales	13 742	Personnel - CP	349 742
-	-	Personnel - Autres charges à payer	601 694
-	-	Organismes sociaux - Charges sociales sur CP	145 530
-	-	Organismes sociaux - Autres CS	259 783
-	-	Organismes sociaux - ONSS	8 867
-	-	Emprunts - IC	44 606
-	-	Avances conditionnées - IC	385 935
-	-	Etat - Charges à payer	19 605
TOTAL	49 610	TOTAL	7 244 857

Estimation et comptabilisation des frais de recherche et développement provisionnés en dettes fournisseurs :

La variation du poste fournisseurs est liée aux frais de recherche et développement. Dans le cadre du développement de ses médicaments et traitements, la société réalise des essais cliniques en collaboration avec des prestataires, centres hospitaliers et organismes de recherche. Les frais de recherche et développement sont systématiquement comptabilisés en charges. À la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque essai clinique, est déterminée par la direction sur la base des contrats signés avec les prestataires, hôpitaux et organismes de recherche, en tenant compte de la durée des études, du nombre de patients et du coût estimé par patient. En fonction de l'avancement, une facture non parvenue est enregistrée à la clôture de l'exercice.

2. Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables	Montants	Charges imputables	Montants
PCA - EXPLOITATION	10 493 215	CCA - EXPLOITATION	2 562 424
TOTAL	10493215	TOTAL	2562424

2.3.3 Honoraires des commissaires aux comptes

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Honoraires afférents à la certification des comptes	79 000 €	78 000 €
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	2 000 €	5 000 €
TOTAL	81 000 €	83 000 €

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Crédits d'impôts

	Montant
Crédit impôt recherche	3 732 349
Crédit d'impôt innovation	61 803

Le crédit d'impôt recherche comptabilisé dans les comptes de notre société traduit le droit acquis relatif aux dépenses éligibles comptabilisées au cours de l'exercice.

1. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25 %	Montant brut	Impôt (ou Economie d'impôt) ^(a)	Montant net
Résultat courant	-28 534 653	-	-28 534 653
- Produits non-imposables	5 295 748	-	5 295 748
+ Charges non-déductibles	493 660	-	493 660
+ Produits non-comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	-	-	-
- Charges non-comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	-	-	-
= Résultat fiscal courant	-33 336 740	-	-33 336 740
+ Résultat exceptionnel	-	-	-
- Produits non-imposables	-	-	-
+ Charges non-déductibles	-	-	-
+ Produits non-comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	-	-	-
- Charges non-comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	-	-	-
= Résultat fiscal	-33 336 740	-	-33 336 740
- Crédits d'impôts		-	
= Impôt payé		-	

(a) Calculé à partir du taux moyen d'imposition : [Somme (Part de chaque assiette dans l'assiette totale multipliée par les taux respectifs)].

2. Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices

	Au 31-12-2025		Au 31-12-2024	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges	-	-	-	-
Déficits fiscaux reportables	145 184 631	-	111 847 890	-
Autres ^(a)				
-	-	-	-	-
TOTAL	145 184 631	-	111 847 890	-

^(a) À préciser notamment provisions réglementées, suramortissement, etc.

4 Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché

4.1 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Depuis 2018 et jusqu'à juin 2023, la même personne remplissait la fonction de Président de Biocodex et de Président du Conseil d'administration de Maat Pharma.

Le contrat du dirigeant prévoit une indemnité de fin de contrat, sauf en cas de départ avec cause ou de démission pour motif valable, ainsi qu'une période de non-concurrence de 12 mois à compter de la date de cessation de ses fonctions, contre versement d'une indemnité. Si cette dernière clause peut être levée, une indemnité minimum de 3 mois reste due.

5 Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

5.1 Rémunérations

Désignation du membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance	Rémunération
Membres des organes de direction	1 476 660
Membres des organes d'administration	-

6 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties	-	-
Sûretés reçues	-	-
Sûretés données	-	-
Créances cédées non-échues (dont les effets de commerce escompté non-échus)	-	-
Cessions de créances Dailly et affacturage	-	-
Garanties d'actif et de passif	-	-
Clauses de retour à meilleure fortune	-	-
Portage et autres engagements sur titres de capital	-	-
Engagements consentis de manière conditionnelle	-	-
Engagements de retraite et avantages similaires	210 856	-
Autres engagements	(Note 1)	-

Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés.

Notre entité ne provisionne pas ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

Les engagements sont évalués dans le respect de la permanence des méthodes en appliquant des modalités simplifiées d'évaluation historiquement appliquées par la société.

Au 31 décembre 2025, les méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,98 %
- Taux de charges sociales : 40 %
- Taux évolution des salaires : 2,50 %
- Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité Hommes et Femmes officielles.

(Note 1) Autres engagements : émission de BSA dans le cadre de la Tranche A avec la BEI

En cas de survenance d'un évènement déclencheur (voir paragraphe suivant), la BEI aura le droit de vendre les BSA à MaaT Pharma contre paiement en espèces pour un montant en euros égal à sa valeur de marché sous réserve des deux plafonds suivants :

- Montant total décaissé par la BEI au titre du contrat de financement à la date d'exercice de l'option de vente ;
- Diminué de tout montant versé à la BEI en tant qu'équivalent à une distribution, un dividende ou un rachat d'actions.

Les évènements déclencheurs sont les suivants :

- La date d'échéance de la Tranche D ;
- Un remboursement anticipé volontaire ;
- Une situation permettant de demander un remboursement anticipé obligatoire ;
- Un cas de défaut ;
- Une cession d'actifs ;
- Une radiation de la cote.

Au titre de la tranche A émise en octobre 2025, 468 772 BSA ont été émis pour la BEI.

Au titre de la tranche B émise en mars 2026, 834 449 BSA ont été émis pour la BEI.

6.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Les 4 contrats de crédit-bail qui étaient encore en cours sur 2025 se sont terminés avant le 31 décembre 2025.

6.3 Engagements en matière de conventions de recherche

Contrat Immunolife

Le 28 mars 2023, la Société a conclu un accord de consortium avec l'Institut Gustave Roussy, Everimmune, l'INSERM, l'INRAE, l'Université Paris-Saclay, Bioaster et La Fondation de coopération scientifique « Méditerranée infection », entrant en vigueur rétroactivement le 1er mars 2022 et restant en vigueur jusqu'au 28 février 2027.

Ce contrat a pour objet de préciser l'organisation et les modalités de mise en œuvre des travaux dans le cadre du programme Immunolife intitulé « Interventions thérapeutiques centrées sur le microbiote pour contourner la résistance primaire aux inhibiteurs des points de contrôle lymphocytaires en oncologie ». Ce contrat fixe également les droits et obligations des Parties au regard des droits de propriété intellectuelle attachés aux résultats.

Le programme Immunolife fait l'objet d'un financement par l'Agence Nationale de Recherche (contrat attributif d'aide N° ANR-21-RHUS-0017). Chaque partie supporte toutes les dépenses associées à la réalisation des tâches qui lui incombent dans le cadre du projet.

Le 7 mai 2024, la Société a annoncé sa participation au programme IMMUNOLIFE RHU2, un consortium comprenant des partenaires académiques dont l'Institut Gustave Roussy (IGR), centre mondialement reconnu dans le traitement du cancer, et des sociétés de biotechnologie. IMMUNOLIFE vise à résoudre le problème majeur de la résistance primaire aux inhibiteurs du point de contrôle immunitaire (ICI) observée chez les patients atteints de cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC) à un stade avancé à la suite de la prise d'antibiotiques (ATB). MaaT033, une microbiothérapie fécale orale « poolée », développée par MaaT Pharma, sera testée en tant que traitement concomitant à la thérapie anti-PD1 pour augmenter le taux de réponse aux ICI dans cet essai clinique multicentrique randomisé de Phase 2 incluant des patients atteints de CPNPC à un stade avancé.

La participation à ce programme permettra également d'accéder aux données cliniques et métagénomiques d'une large cohorte de patients atteints de cancer (vessie, poumon et rein) qui seront utilisées pour enrichir la plateforme d'intelligence artificielle gutPrint® de MaaT Pharma. Les coûts associés pour MaaT Pharma sont limités à l'approvisionnement du produit pour l'essai clinique et ont été intégrés aux prévisions de trésorerie.

Contrat INRAE et Université de Clermont Auvergne

La Société a signé un accord de collaboration avec l'Université Clermont Auvergne et l'INRAE en septembre 2018 dont le but est de mener une étude visant à développer un procédé de culture du microbiote humain permettant de garantir des volumes importants de biomasse produite et une qualité optimale du produit fini. En septembre 2021, les Parties ont conclu un second accord pour organiser la copropriété du brevet MICCAP et notamment les règles de protection et de gestion. Les Parties ont désigné MaaT Pharma comme mandataire chargé de gérer et de financer les formalités relatives à la protection du brevet MICCAP.

Début 2023, dans le cadre de la rationalisation de son portefeuille de propriété intellectuelle, MaaT Pharma a proposé aux copropriétaires académiques de racheter leur part de copropriété dans la famille des brevets MICCAP. En août 2023, MaaT Pharma et l'Université Clermont Auvergne ont signé une Term Sheet non contraignante fixant la valeur des droits d'acquisition des brevets MICCAP et prévoyant les principaux termes et conditions à inclure et à énoncer dans cette convention d'acquisition.

Ainsi, en date du 15 janvier 2024, MaaT Pharma a racheté la quote-part du brevet MICCAP détenus par CAI et l'INRAE. Le prix d'acquisition est 423 K€ payable en trois versements : 73 K€ en date de signature du contrat, 120 K€ en novembre 2024 et 230 K€ en novembre 2025. Ces sommes ont été capitalisées en immobilisations incorporelles.

Contrat Biocodex

La Société a signé un contrat avec le laboratoire pharmaceutique Biocodex en 2017 (avec entrée en vigueur rétroactive en date du 1er avril 2016) pour le développement d'une forme

orale de ses produits (MaaT033). Ce contrat est échu depuis 2020. Les connaissances communes issues de cette collaboration sont la copropriété des parties à 50/50.

Aucun brevet/savoir-faire n'est acquis auprès de Biocodex, il s'agit de la création conjointe de nouvelles connaissances. Tous les montants encourus par la Société dans le cadre de ce contrat ont été comptabilisés en charges.

MaaT Pharma a l'exclusivité d'exploitation du produit capsule et une priorité devait être accordée à Biocodex pour la production, dès lors que ce dernier aurait effectué une proposition portant sur la production des produits.

Le contrat prévoyait que si dans le futur MaaT Pharma ne devait pas retenir la proposition de mise en œuvre de la production faite par Biocodex alors MaaT Pharma rembourserait les frais engagés par Biocodex pour le projet. Fin 2021, MaaT Pharma a décidé de ne pas retenir la proposition de Biocodex remise en juillet 2021. Au 31 décembre 2021, les frais engagés par Biocodex s'élevaient à 312 K€. Un montant de 315 K€ a effectivement été versé au cours du premier semestre 2022.

Les conditions financières afférentes à l'exploitation des résultats communs et du brevet associé ont fait l'objet d'un accord de principe formalisé dans une lettre d'intention signée par les Parties. Les termes de l'accord définitif ont été préalablement autorisés par le Conseil d'Administration, au titre des conventions réglementées, en date du 13 décembre 2023. L'accord définitif a été signé par l'ensemble des Parties le 27 mars 2024. Il n'y a aucun impact sur les comptes au 31 décembre 2025.

Contrat INRAE Transfert

La Société a signé un contrat cadre avec INRA et INRAE Transfert en décembre 2014 avec un double objectif : (i) réaliser une étude de recherche portant sur la préparation et le stockage d'échantillons intestinaux humains conditionnés pour la microbiothérapie et, (ii) octroyer à MaaT Pharma pendant la durée du contrat l'exclusivité des brevets, résultats et savoir-faire antérieurs au contrat développé par l'INRA.

INRAE Transfert a réalisé l'étude de recherche. A la suite de celle-ci, depuis 2016, MaaT Pharma réalise la fabrication des lots cliniques, leur optimisation et la conduite du développement clinique associé. Les résultats communs issus de l'étude seront la copropriété des parties à 50/50.

Les paiements relatifs à l'étude de recherche effectuée par INRAE Transfert antérieurement à 2018 ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure où les services étaient rendus. Les paiements fixes au titre des savoir-faires antérieurs acquis dans le cadre du contrat sont activés en tant qu'immobilisation incorporelle acquise, de même que les compléments de prix versés à l'atteinte de « milestones ». Au cours de l'exercice 2022, l'inclusion d'un patient en phase III a été atteint, conduisant à la capitalisation d'un montant de 350 K€ versé au titre du jalon atteint. Aucun versement complémentaire n'est intervenu au cours de l'exercice 2024 et 2025.

Contrats de construction et de services avec Skyepharma

Début février 2022, la Société a conclu un accord de partenariat avec Skyepharma pour augmenter sa capacité de production cGMP et ainsi soutenir le développement clinique puis commercial de ses deux candidats médicaments les plus avancés (MaaT013 et MaaT033) et accélérer son activité R&D et de développement clinique sur les produits de nouvelle génération (MaaT03x). Dans le cadre de cet accord, la Société a versé une somme forfaitaire au titre de la construction des bâtiments et des services afférents d'un montant total de 625 K€ (250 K€ versés en septembre 2021, 250 K€ versés en février 2022 et 125 K€ versés en novembre 2022). Les 250 K€ versés en septembre 2021 avant la signature du contrat étaient liés à des tâches très préliminaires et ont été comptabilisés en charges tandis que les deux autres montants de 250 K€ et 125 K€ sont étalés et constatés en résultat par l'ajustement de charges constatées d'avance sur la durée de l'accord, soit 7 ans.

En juin 2022, un deuxième accord a été signé prévoyant les modalités d'exploitation du site de fabrication. Conformément à cet accord, la Société a contribué partiellement au financement de la construction du bâtiment et des équipements de production génériques à hauteur de 1 750 K€ (750 K€ versés en décembre 2022 et 1 000 K€ qui ont été versés en décembre 2023). En outre, la Société s'est engagée à payer une redevance mensuelle, couvrant la mise à disposition des locaux et d'équipements ainsi que des prestations de services associées (notamment la responsabilité pharmaceutique). L'accord prendra fin automatiquement sept ans après la date de mise en service du bâtiment et pourra être prolongé sous réserve d'un accord mutuel des deux parties sur les conditions de ce renouvellement.

La mise à disposition des locaux, matériels et services et l'emménagement des équipes de la Société est intervenue en août 2023. Depuis cette date, la Société verse une indemnité mensuelle d'environ 140 K€ couvrant à la fois la mise à disposition des locaux et du matériel ainsi que les prestations de services associées.

Ce nouveau site de production, entièrement dédié à la fabrication de biothérapies issues du microbiote est opérationnel depuis septembre 2023.

7 Informations relatives à l'effectif

7.1 Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce s'élève à : 55.

7.2 Informations relatives à l'effectif par catégorie

Répartition des effectifs par catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	-
Employés, techniciens, agents de maîtrise	8
Cadres et ingénieurs	47
Total	55

8 Autres informations

8.1 Informations données par les sociétés émettrices de bons de souscription

	BSA Personnes Clés 2014	BSA Personnes Clés 2015	BSA Personnes Clés 2016 T1	BSPCE Personnes Clés 2014
- Date de délégation	10ème résolution AGM 19/12/2014	7ème résolution AGM 24/07/2015	10ème résolution AGM 22/03/2016	12ème résolution AGM 19/12/2014
- Durée de délégation	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois
- Nombre à émettre	7 472	7 539	5 000	7 472
- Prix de souscription	1,28 € minimum	2,28 € minimum	2,79 € minimum	Gracieux
- Nombre de bons attribués à l'ouverture de l'exercice	3 750 à 12,79 € 1 792 à 23,79 €	1 961 à 23,79 €	1 000 à 27,89 €	930 à 12,79 €
- Attribués au cours de l'exercice				
- Exercés ou devenus caduques au cours de l'exercice	5 542	1 961	1 000	930
- Nombre de bons restants à exercer à la clôture de l'exercice	0	0	0	0

	BSPCE Personnes Clés 2015	BSPCE Personnes Clés 2016 T1	BSPCE Personnes Clés 2017	BSA 2020
- Date de délégation	9ème résolution AGM 24/07/2015	12ème résolution AGM 22/03/2016	6ème résolution AGM 31/03/2017	8ème résolution AGM 09/01/2020
- Durée de délégation	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois
- Nombre à émettre	7 539	5 000	10 000	112 000
- Prix de souscription	Gracieux	Gracieux	Gracieux	3,23 €
- Nombre de bons à l'ouverture de l'exercice	4 076 à 23,79 €	2 810 à 27,89 €	7 120 à 27,89 €	28 501 à 35,42 €
- Attribués au cours de l'exercice				
- Exercés ou devenus caduques au cours de l'exercice	4 076	2 810	7 120	
- Nombre de bons restants à exercer à la clôture de l'exercice	0	0	0	28 501 à 35,42 €

	BSA 2022	BSA 2023	BSA 2024	BSA 2025
- Date de délégation	20ème résolution AGM 31/05/2022	20ème résolution AGM 31/05/2022	35ème résolution AGM 28/05/2024	33ème résolution AGM 20/06/2025
- Durée de délégation	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois
- Nombre à émettre	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social
- Prix de souscription	1,37 €	1,04 €	1,12 €	0,75 €
- Nombre de bons à l'ouverture de l'exercice	52 000 à 11,20 €	42 000 à 7,36 €	45 000 à 7,92 €	0
- <i>Attribués au cours de l'exercice</i>				73 055
- <i>Exercés ou devenus caduques au cours de l'exercice</i>				
- Nombre de bons restants à exercer à la clôture de l'exercice	52 000 à 11,20 €	42 000 à 7,36 €	45 000 à 7,92 €	73 055 à 4,55 €

	BSA 2025 BEI
- Date de délégation	24ème résolution AGM 20/06/2025
- Durée de délégation	18 mois
- Nombre à émettre	Limite globale 10% du capital social
- Prix de souscription	0,10 €
- Nombre de bons à l'ouverture de l'exercice	0
- <i>Attribués au cours de l'exercice</i>	468 772
- <i>Exercés ou devenus caduques au cours de l'exercice</i>	
- Nombre de bons restants à exercer à la clôture de l'exercice	468 772

8.2 Informations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés

	AGA 2021	AGA 2022	AGA 2023	AGA performance 2023
- Date de délégation	9ème résolution AGM 09/01/2020	19ème résolution AGM 14/10/2021	36ème résolution AGM 19/06/2023	36ème résolution AGM 19/06/2023
- Durée de délégation	18 mois	38 mois	38 mois	38 mois
- Nombre à émettre	112 000 de valeur nominale 0,5€ *	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social
- Prix de souscription	Gracieux	Gracieux	Gracieux	Gracieux
- Nombre de bons à l'ouverture de l'exercice	0	30 141	113 409	173 990
- <i>Attribués au cours de l'exercice</i>				
- <i>Exercés ou devenus caduques au cours de l'exercice</i>		30 141	69 454	13 868
- Nombre de bons restants à exercer à la clôture de l'exercice	0	0	43 955	160 122

(*) avant division par cinq de la valeur nominale des actions

	AGA 2024	AGA performance 2024	AGA 2025	AGA performance 2025
- Date de délégation	36ème résolution AGM 28/05/2024	36ème résolution AGM 28/05/2024	34ème résolution AGM 20/06/2025	34ème résolution AGM 20/06/2025
- Durée de délégation	38 mois	38 mois	38 mois	38 mois
- Nombre à émettre	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social
- Prix de souscription	Gracieux	Gracieux	Gracieux	Gracieux
- Nombre de bons à l'ouverture de l'exercice	119 007	112 715	0	0
- <i>Attribués au cours de l'exercice</i>			138 638	291 716
- <i>Exercés ou devenus caduques au cours de l'exercice</i>	55 222	19 541	200	
- Nombre de bons restants à exercer à la clôture de l'exercice	63 785	93 174	138 438	291 716

	Options de souscription 2020	Options de souscription 2022	Options de souscription 2023	Options de souscription 2024
- Date de délégation	10ème résolution AGM 09/01/2020	21ème résolution AGM 14/10/2021	34ème résolution AGM 19/06/2023	34ème résolution AGM 28/05/2024
- Durée de délégation	38 mois	38 mois	38 mois	38 mois
- Nombre à émettre	112 000 de valeur nominale 0,5€ *	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social	Limite globale 10% du capital social
- Prix de souscription	Gracieux	Gracieux	Gracieux	Gracieux
- Nombre de bons à l'ouverture de l'exercice	49 375	25 644	185 661	56 889
- <i>Attribués au cours de l'exercice</i>				
- <i>Exercés ou devenus caduques au cours de l'exercice</i>	6 250	9 444	56 822	11 378
- Nombre de bons restants à exercer à la clôture de l'exercice	43 125	16 200	128 839	45 511

	Options de souscription 2025
- Date de délégation	32ème résolution AGM 20/06/2025
- Durée de délégation	38 mois
- Nombre à émettre	Limite globale 10% du capital social
- Prix de souscription	Gracieux
- Nombre de bons à l'ouverture de l'exercice	0
- <i>Attribués au cours de l'exercice</i>	34 134
- <i>Exercés ou devenus caduques au cours de l'exercice</i>	
- Nombre de bons restants à exercer à la clôture de l'exercice	34 134

Sommaire

Bilan actif
Bilan passif
Compte de résultat

Bilan actif

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	7 991	7 991		
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	596 735	383 475	213 260	165 003
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours	530 255		530 255	152 947
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 134 981	391 466	743 515	317 950
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	2 308	1 972	336	567
		Inst. techniques, mat. out. industriels	1 237 167	825 437	411 730	445 901
		Autres immobilisations corporelles	386 612	222 393	164 219	227 930
Immobilisations en cours		57 773		57 773	69 823	
Avances et acomptes		500 000		500 000	450 000	
	TOTAL	2 183 862	1 049 803	1 134 059	1 194 222	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	211 052		211 052	172 637	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	352 599		352 599	249 530	
	TOTAL	563 651		563 651	422 167	
Total de l'actif immobilisé		3 882 496	1 441 269	2 441 226	1 934 340	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	99		99	296
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	63 709		63 709	190 075
		Marchandises				
		TOTAL	63 808		63 808	190 372
		Avances et acomptes versés sur commandes	17 431		17 431	19 470
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	1 316 130		1 316 130	362 752
		Autres créances	4 965 173		4 965 173	5 967 440
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	6 281 303		6 281 303	6 330 192	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	200 000		200 000	200 000	
	Instruments de trésorerie Disponibilités	20 155 687		20 155 687	24 279 989	
	TOTAL	20 355 687		20 355 687	24 479 989	
Charges constatées d'avance		2 875 816		2 875 816	3 216 597	
Total de l'actif circulant		29 594 048		29 594 048	34 236 622	
Frais d'émission d'emprunts à étaler		8 062		8 062	22 941	
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		33 484 606	1 441 269	32 043 337	36 193 904	
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Bilan passif

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 397 793)	1 397 793	1 161 630
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	35 475 642	37 376 951
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-27 035 995	-18 923 424	
Situation nette avant répartition	9 837 440	19 615 157	
Subvention d'investissement	103 033	114 109	
Provisions réglementées			
Total	9 940 473	19 729 266	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	6 274 785	1 627 242
Total	6 274 785	1 627 242	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	125 480	39 799
Total	125 480	39 799	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 669 660	6 844 046
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	4 669 660	6 844 046
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 659 828	6 443 317
	Dettes fiscales et sociales	1 957 559	1 309 228
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	276 000	7 440
Autres dettes	139 549	193 563	
Instrument de trésorerie			
Total	11 032 937	7 953 549	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	15 702 597	14 797 596	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	32 043 337	36 193 904	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier	38 844	100 367	
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	3 150 000	4 665 647	
à moins d'un an	12 552 597	10 131 949	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services	3 215 766		3 215 766	2 228 261
	Chiffre d'affaires net	3 215 766		3 215 766	2 228 261
	Production stockée			-126 365	143 464
	Production immobilisée			48 784	
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			100 253	950 702
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			36 023	183 250
	Autres produits			12	1 471
	Total			3 274 474	3 507 150
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks			-89 856	115 286
	Autres achats et charges externes (3)			197	11 969
	Impôts, taxes et versements assimilés			25 768 114	19 278 864
	Salaires et traitements			107 876	86 719
	Charges sociales			5 488 662	4 448 070
	Dotations • sur immobilisations d'exploitation • sur actif circulant • pour risques et charges			2 080 655	1 911 150
	amortissements provisions			394 537	312 777
	Autres charges			85 681	
	Total			273 428	286 688
	Total			34 109 297	26 451 526
	Résultat d'exploitation	A		-30 834 822	-22 944 376
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			401 280	638 972
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change			6 008	4 278
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total				407 289	643 251
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			167 972	221 257
	Différences négatives de change			15 990	17 770
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				183 962	239 028
	Résultat financier	D		223 326	404 222
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-30 611 495	-22 540 153

Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	850	3 117	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	79 930	23 820	
	Reprises sur provisions et transferts de charge	6 582		
	Total	87 362	26 938	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 727	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	29 232	29 220	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		6 582	
	Total	29 232	43 530	
Résultat exceptionnel		F	58 129	-16 592
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	-3 517 371	-3 633 321
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			-27 035 995	-18 923 424
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	61 457	61 457	
(4) Dont	produits concernant les entités liées			
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées			